



## L'ACTUALITÉ

# LA CROISSANCE RALENTIT, Y COMPRIS DANS L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Le 3<sup>e</sup> trimestre 2018 est marqué par un ralentissement de la croissance de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

“  
**Les travaux  
d'amélioration  
de la  
performance  
énergétique  
reculent.**”

**+2,5%**

L'artisanat du bâtiment termine le 3<sup>e</sup> trimestre avec une croissance en diminution d'1 point par rapport au trimestre précédent.

Le second trimestre avait été particulièrement vigoureux. Le troisième est moins faste. C'est surtout la construction neuve qui poursuit sa tendance à la baisse avec une croissance de 4 % seulement (contre 6,5 % précédemment) car l'activité de la rénovation s'est plutôt bien maintenue (+ 1,5 % au 3<sup>e</sup> trimestre contre + 1 % au deuxième).

Il est à craindre que cette tendance se poursuive dans la mesure où le nombre de permis de construire est également orienté à la baisse, ce qui conduira mécaniquement à un recul des mises en chantier dans les prochains mois.

Pour l'instant, même ralenties, les mises en chantier continuent à progresser (+ 3 % en cumul sur un an). Ainsi, 422 300 logements étaient commencés à la fin du mois d'août. En revanche, les autorisations de logements baissent de 5 % sur la même période pour atteindre 474 600 logements autorisés à la fin du mois d'août.

Malgré cette tendance baissière, l'activité est toujours en croissance. Celle-ci bénéficie à l'ensemble des corps de métiers et des régions ce trimestre. Selon les métiers, la hausse d'activité oscille entre 1,5 et 3,5 % (1,5 % pour l'activité aménagement-décoration-plâtrerie et 3,5 % pour la couverture-plomberie-chauffage).

Cette croissance bénéficie à toutes les régions, tout particulièrement dans l'Ouest et le Sud-Est (Pays de la Loire + 3,5 %, Provence-Alpes-Côte d'Azur + 3 %,

Auvergne-Rhône-Alpes + 3 %). Ainsi, ce troisième trimestre confirme que, même si les taux d'intérêt restent attractifs et permettent toujours aux ménages d'emprunter à des coûts raisonnables, les décisions prises début 2018 par le Gouvernement (PTZ, réforme du modèle HLM, dispositif Pinel recadré...) dans le domaine du logement sont mal vécues et impactent directement la construction neuve qui commence aujourd'hui à en subir les contrecoups.

Pour l'instant, le secteur de l'entretien-rénovation semble profiter de ce ralentissement du neuf et du rattrapage des chantiers mis en attente suite aux intempéries du premier semestre 2018. Il progresse ce trimestre de 1,5 % contre 1 % au trimestre précédent. Pas sûr qu'il en aille de même au dernier trimestre de l'année.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique ne suivent pas ce mouvement et subissent de plein fouet les restrictions imposées en juin au CITE (exclusion des fenêtres et des chaudières fioul). Leur progression est donc ralentie (1 % seulement au troisième trimestre contre 2,5 % au même trimestre de l'année précédente).

Pour la première fois depuis 8 ans, les travaux de performance énergétique enregistrent ainsi une croissance inférieure à l'activité d'entretien-rénovation, montrant combien cette activité est fragile et très étroitement liée aux incitations fiscales.

(Suite p. 4)



60  
JOURS

C'EST LE DÉLAI MOYEN DE  
PAIEMENT POUR LES TPE DU BTP.

## ÉCONOMIE

### → RETARDS DE PAIEMENT : LA « VÉRITÉ VRAIE » DU BÂTIMENT

**On sait bien que les délais de paiement sont loin d'être toujours respectés dans le bâtiment, et la CAPEB ne cesse de le dénoncer lors des bilans annuels de l'Observatoire des délais de paiement.**

Cette fois, ce n'est pas nous qui le disons mais le cabinet Altares qui a analysé pas moins de 800 000 bilans. Une base de travail sérieuse donc.

Le constat de ce cabinet est accablant. En moyenne, les entreprises sont payées au bout de 43 jours mais dans le Bâtiment, ce délai passe à 60 jours, et même à 71 jours pour les TP.

Le pire est que près de 25 % des dirigeants interrogés pour cette enquête affirment que 10 % de leurs factures restent impayées !

Exiger des intérêts de retard ? bien sûr que non ! D'abord cela prend beaucoup de temps (30 % des chefs d'entreprise du BTP consacrent 3 jours par mois à réclamer leur dû). Mais également, ils ont souvent trop peur d'en payer le prix fort lors du contrat suivant... La réalité montre que, malheureusement, la loi n'est pas si simple à appliquer ! Ces délais de paiement qui s'allongent ont des conséquences directes sur les trésoreries mais également sur les prises de contrat. Ainsi,

Altares constate que 40 % des sociétés du BTP préfèrent abandonner ou ne pas prendre un chantier plutôt que risquer un impayé ou un retard trop important de règlement. Une proportion considérable d'entreprises donc, qui passe même à 50 % pour les TPE. On les comprend quand on sait que plus de 13 % d'entre elles déposent le bilan faute d'avoir été payées avant 60 jours.

Certes, les Pouvoirs publics ont déjà agi en prenant quelques mesures législatives mais certaines, pourtant prometteuses, ne sont pas appliquées.

C'est le cas par exemple de la loi Sapin qui, il y a 2 ans, a imposé la publication du nom des mauvais payeurs. Sauf que c'est précisément à la société concernée de prendre contact avec la presse pour y faire publier son propre manquement... Nous sommes fondés à douter de la pertinence de la démarche !

C'est le cas aussi du décret qui doit permettre la dématérialisation des factures entre entreprises privées. Plus de perte de facture, plus de transit de ce document d'un service à l'autre, bref, tout le monde l'attend... depuis plus de deux ans !

## FORMATION

### → CONSTRUCTYS RÉUNIT TOUS SES CORRESPONDANTS

**En fin de semaine dernière, les correspondants locaux de la CAPEB ont été accueillis par Jean-Christophe Repon puis ont été rejoints le lendemain par les correspondants de toutes les organisations professionnelles délégataires de Constructys.**

Ces réunions ont été mises à profit pour dresser un état des lieux des conséquences certaines et probables de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur le nouveau rôle des branches et le fonctionnement des futurs OPCO.

Bien que tous les décrets d'application de la loi ne soient pas encore parus, le Ministère du travail ne cache pas sa volonté de changer les règles du jeu. En particulier, il met en cause les missions déléguées aux organisations patronales considérant que le système

de délégation multiplie les intermédiaires pour l'entreprise et que la plus-value n'est pas mesurable au regard d'autres systèmes sans délégation. En outre, rémunérer les organisations patronales avec des fonds de la formation n'est plus vraiment dans l'air du temps.

La réunion des correspondants a ainsi permis d'évoquer l'hypothèse d'une suppression de cette délégation rémunérée, sachant que la CAPEB se bat bec et ongles pour éviter cette décision.

Pour autant, si tel devait être le cas, la CAPEB commencerait par revendiquer une période transitoire rémunérée afin d'utiliser ce temps pour mettre au point d'autres alternatives. Quelle que soit l'issue, le conseil en formation est l'une des missions essentielles des

organisations professionnelles. Pour la CAPEB, elle fait partie intégrante du service de base que toute CAPEB départementale doit apporter à ses adhérents.

Plus que jamais, il est nécessaire d'ancrer notre légitimité auprès des entreprises qui ont fait appel à nous depuis toutes ces années, et de maintenir notre visibilité dans la mission de conseil en formation que nous apportons, même si elle évolue. Des expérimentations territoriales ont été approuvées par le Conseil d'Administration du mois de juillet 2018, une forte mobilisation est attendue pour créer ensemble ce que sera demain notre mission de conseil en formation et co-construire de nouveaux modèles économiques en lien avec cette mission essentielle pour nos entreprises.



## SOCIAL

### → 85 MILLIONS DE PLUS POUR LA PRÉVENTION DANS LES PME

Au sein de la CAT/MP, comprenez **Commission des Accidents du Travail et Maladies professionnelles**, les partenaires sociaux – CAPEB en tête – ont rudement bataillé pour obtenir que les ressources excédentaires du régime ne soient pas reversées à l'Etat d'une manière ou d'une autre mais qu'elles soient portées au profit des actions de prévention

dans les petites et moyennes entreprises. Les partenaires sociaux ont su convaincre les Pouvoirs publics. Ainsi, le Premier ministre a annoncé que les crédits alloués aux dispositifs d'incitations financières seraient fortement augmentés. La CAT/MP disposera ainsi de 85 millions d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2020.

Il est prévu que cette enveloppe passe à 100 millions d'euros par an en 2021 et 2022. Ces fonds bénéficieront aux PME. Les entreprises de moins de 50 salariés pourront demander des aides financières simplifiées sans avoir besoin de signer un contrat de prévention comme les entreprises plus grandes (jusqu'à 200 salariés) devront le faire.





## SOCIAL

### → ASSURANCE CHÔMAGE : LES PARTENAIRES SOCIAUX EXAMINENT LA LETTRE DE CADRAGE

**Ce 24 octobre, les partenaires sociaux se sont retrouvés au sein du groupe paritaire qu'ils ont constitué depuis des mois déjà sur l'assurance chômage.**

Chacun a été invité à cette occasion à faire part de son avis sur la lettre de cadrage du Gouvernement et sur les points qu'il juge déterminants.

Que ce soit du côté patronal ou du côté des salariés, aucune organisation n'est enthousiaste à l'idée de reprendre des négociations tant les précédentes ont été difficiles à boucler. D'autant que le Gouvernement incite les partenaires sociaux à revenir précisément sur les sujets qui fâchent. Certes, le gros mot « bonus-malus » ne figure pas expressément dans la feuille de route du

Gouvernement mais ses objectifs vont dans le même sens. En outre, l'exécutif demande aux partenaires sociaux de trouver les moyens de faire des économies drastiques : entre 3 et 4 milliards sur les trois prochaines années !

En marge, il est difficile de ne pas relever le mécontentement – ou au moins la déception – des organisations de salariés devant la réponse que les organisations patronales leur ont faite sur leur proposition d'agenda social pour 2019. En effet, à l'inverse de ce que les organisations de salariés espéraient, le patronat réuni (Medef, CPME et U2P) ne propose pas de négociation mais des délibérations, voire de simples réflexions partagées et, qui plus est, sur des sujets qui ne correspondent pas aux propositions

des syndicats à l'exception des nouvelles formes d'emploi induites par les mutations technologiques et en particulier les conséquences des transitions numériques et écologiques sur l'organisation du travail.

Pour le reste, c'est le grand écart : quand les organisations de salariés parlent de discriminations, le patronat répond « rôle des entreprises dans l'inclusion dans la société par le travail », quand les uns veulent travailler sur l'encadrement et la qualité de vie au travail, les autres répondent sur le dialogue économique entre patronat et syndicats... Bref, on n'est pas très loin du dialogue de sourds. Cela, évidemment, n'encourage pas les uns ni les autres à faire des efforts concernant l'assurance chômage !

## RÉSEAU

### → LA 16<sup>E</sup> ÉDITION D'ARTIBAT SE TENAIT CETTE SEMAINE



**Le salon du Grand Ouest grandit et accueillait cette année plus de 1000 exposants et attendait au moins 40 000 visiteurs professionnels.**

Cette année, le thème central du salon portait sur « l'entreprise augmentée ». Il s'agissait en particulier de mettre en évidence les solutions innovantes de d'autres secteurs proposent et qui peuvent contribuer à la performance des entreprises dans le BTP. La pertinence de ces solutions a été soumise à la sagacité des visiteurs autour de trois pôles : le chantier, l'entreprise et l'atelier.

Le salon faisait également la part belle à l'innovation. Les organisateurs ont ainsi créé, avec Novabuild, un cluster du BTP en Pays de la Loire, l'espace de rencontres et d'échanges « CIRQ » destiné à booster les startups pour la construction.

Dans ce cadre, un concours a été organisé. Les résultats du palmarès de la 1<sup>ère</sup> édition du Trophée Projets d'Artisans ont été dévoilés sur le salon. Patrick Liébus a remis un prix à l'entreprise Dufoix pour son chantier tertiaire (voir la photo). Sabine Basili a remis le prix du chantier maison individuelle à l'entreprise Maic.

### → LES NOUVEAUX VENUS DANS LE RÉSEAU - OCTOBRE 2018

#### Nouvelle Aquitaine

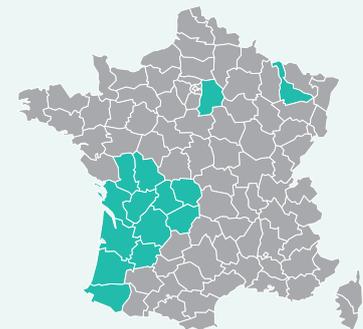
Jean-Claude Lizé qui assurait le Secrétariat général de la CAPEB Nouvelle Aquitaine a fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé à ce poste par **Arnaud Ferrero**.

#### Meurthe-et-Moselle

La CAPEB Meurthe-et-Moselle a changé de Président. Pascal Pinelli est remplacé à cette fonction par **Lenaïc Rauch**.

#### Seine-et-Marne

Le Conseil d'administration de Seine-et-Marne de la CAPEB Grande Couronne IDF a élu à sa présidence **Serbobran Milosavljevic** pour trois ans. Le nouvel élu est maçon et emploie 4 salariés et 1 apprenti.



## GOUVERNEMENT

### → L'ÉTAT AU CHEVET DES PROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

**Le Ministre Julien Denormandie a annoncé un plan national de lutte contre les propriétés dégradées. 684 copropriétés ont été identifiées comme étant dans cet état, réunissant près de 56 000 logements.**

Le plan « Initiatives copropriétés » a pour objet d'accélérer ces rénovations en s'appuyant sur les initiatives prises localement. Il prévoit trois modalités de traitement des copropriétés dégradées.

Première hypothèse : raser purement et simplement les immeubles et reconstruire de nouveaux logements. Dans ce cas, l'ANRU prendrait en charge jusqu'à 80 % du déficit lié aux opérations de destruction au titre du nouveau programme de renouvellement urbain. L'Anah pourrait aussi prendre en charge ce montant pour les copropriétés qui feraient l'objet d'une décision de carence par le TGI. Et c'est toujours l'Anah qui financerait les travaux de mise en sécurité des habitants.

Le plan prévoit par ailleurs le cas de la rénovation des copropriétés qui doit s'accompagner d'un assainissement de la gestion et du fonctionnement de ces immeubles.

Pour faire réaliser ces travaux, les copropriétés pourront compter sur une augmentation des financements habituels de l'Anah et sur la sécurisation des plans de financement des travaux avec un accès aux prêts du réseau immobilier Procvivis. Mais pour le reste,

le plan du Gouvernement compte sur la mobilisation des bailleurs sociaux et sur celle des institutionnels.

Enfin, le plan comporte un volet relatif à la prévention qui vise à éviter que les copropriétés fragiles ne basculent dans une vraie dégradation. Il compte, pour ce faire, sur les outils de veille existants, c'est-à-dire le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées aux copropriétés et le programme Habiter mieux pour ce qui concerne les besoins de rénovations énergétiques.



(Suite de la p. 1)

D'ailleurs, l'exclusion des fenêtres du champ du CITE a provoqué une nette dégradation des carnets de commandes pour les menuisiers. Ainsi, 30% de ces entreprises déclarent une baisse de leur activité parois vitrées ce trimestre.

Les perspectives d'activité demeurent néanmoins globalement satisfaisantes puisque les carnets de commandes représentent encore 80 jours de travail.

Mais ils étaient encore supérieurs à 90 jours l'an dernier à la même époque, soit 10 jours de plus. En outre, les commandes restent davantage nourries en construction neuve qu'en entretien-amélioration. Tout ceci fait craindre une activité 2019 beaucoup moins dynamique, d'autant que le maintien d'un CITE rogné ne va pas dans le sens de l'encouragement à la réalisation de travaux.

## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### AGE ET CNAGS



Le Président confédéral présidait évidemment l'assemblée générale extraordinaire qui était organisée avant la CNAGS ce mardi 23 octobre. Rappelons que la tenue de cette AGE a été décidée par l'assemblée générale de Brest afin d'examiner les projets de création des SVP CAPEB et de communication prête à l'emploi. Les délégués ont rejeté les projets de SVP en souhaitant qu'ils soient approfondis et ont accepté le projet de communication prête à l'emploi. La CNAGS qui suivait a été consacrée à trois points d'actualité : la réforme de la formation professionnelle, l'évolution du dispositif RGE et le CITE, et enfin, la campagne de communication ABCD.

### ACCUEIL DES RESPONSABLES DE L'INDRE

Le Président confédéral a accueilli le nouveau Président de la CAPEB de l'Indre, Didier Fronteau, pour une journée d'intégration au sein de la Confédération. À cette occasion, le nouveau Président départemental a pu rencontrer plusieurs Directeurs de Pôle et découvrir leur champ de compétences.

### ASSURANCE CHÔMAGE

Les travaux du groupe paritaire sur l'assurance chômage ont commencé. Le Président Liébus y participait mercredi au nom de l'U2P.

### ARTIBAT

Le Président confédéral était présent pour l'inauguration du salon Artibat à Rennes ce jeudi 25 octobre et a ensuite participé, en qualité de grand témoin, à l'assemblée exceptionnelle du Plan Bâtiment Durable. Autour du Président du Plan Philippe Pelletier, il a été question de bâtiments à énergie positive et bas carbone, du plan de rénovation énergétique des bâtiments et des actions menées dans les territoires.



### SAVOIE

La CAPEB de Savoie inaugurerait ses nouveaux locaux ce vendredi 26 octobre. Le Président confédéral avait répondu favorablement à l'invitation des responsables départementaux pour marquer cet événement.

Crédit photo : CAPEB / Hervé Abbadie pour TERREAL / iStockPhoto © 2018